

N° 11084 * 15

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)N° 2065-SD
(2014)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2013 et clos le 31/12/2013

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Régime simplifié d'imposition
Régime réel normal

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Adresse du siège social :

Identification du destinataire
SARL MIEUX ENTENDRE
22 rue d'Alsace

21200 BEAUNE

4 1 9 3 9 1 1 9 8 0 0 0 4 3

N° SIRET

B ACTIVITÉ

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas
de changement :

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

AUTOPROTHESE

le téléphone :

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Articles 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

N° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	-64 063	Bénéfice imposable au taux de 15 %	7440	Déficit (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)	
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)			
	Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	Plus-values exonérées art. 238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 <i>sixies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>			Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux à 15%	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.
- Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

CGA Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- Professionnel de l'expertise comptable : SOGECO 6 rue Saint John Perce 21000 DIJON

- Conseil :

- CGA :

- N° d'agrément du CGA

A. BEAUNE
Signature et
qualité du déclarant

CHANGER L'ADRESSE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS			
Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts 1	Payées par la société elle-même	a	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) 2	Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		c	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus 3 (À préciser par nature sur les lignes e à h)		d	
		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI 4		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis 5		total (a à h)	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (cf. notice de la déclaration n° 2065)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8	
1 FLORENTIN Pierre Alexandre Chemin des Riottes 475 90 Gérby	500	2013	169153				

H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres			Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation		
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)
			MINI	ADMINISTRATIF	P
			PEUGEOT	COMMERCIAL	P

I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION			
RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés a		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages b		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2013 ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL MIEUX ENTENDRE

Adresse 22 rue d'Alsace 21200 BEAUNE

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
TOUMAYAN FANNY AUDIOPROTHESITE	BD MAXIME LECOUVREUR 21200
FLORENTIN MYLENE ASSISTANTE TECHN COMPTABLE	1 CHEMIN DES RIOTTES 71590
DUBOIS CLAUDE EMPLOYE DE VENTE	16 RUE ST GERMAIN 71100
FAURITE AURELIE AUDIOPROTHESISTE	LETREY 71290
→ METTRE EN (1) FLORENTIN Pierre-Alexandre Créateur - Chemin des riottes 71590 GENLY	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
						aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
35 713				35 713				35 713
31 687		3 340		35 027				35 027
20 221				20 221				20 221
1398 767				767				767
169153				169153				169153
6								
7								
8								
9								
10								
258172								
80 388		3 340		91 728				91 728

** TOTAUX

26512

1398

26512

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	2 281
Total	2 276
	4 557

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices Imposables 9	
- de l'exercice . 2013 . . (total col. 9 + total col. 10) 10	266069	- de l'exercice . 2013 . . 10	7440-64 063
- de l'exercice précédent 10	303 511	- de l'exercice précédent 10	102 496

Nom et qualité du signataire _____ À BEAUNE _____, le 30042014

Signature, _____

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>SARL MIEUX ENTENDRE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>1 2</u>	
Adresse de l'entreprise <u>22 rue d'Alsace 21200 BEAUNE</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>	
Numéro SIRET* <u>4 1 9 3 9 1 1 9 8 0 0 0 4 3</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le, N-1	
		3 1 1 2 2 0 1 3 3 1 1 2 2 0 1 2	
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3 Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	4 501
Fonds commercial (I) AH		AI	204 841
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	8 786
Autres immobilisations corporelles AT		AU	81 210
Immobilisations en cours AV		AW	67 165
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		CV	304 360
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH		BI	22
TOTAL (II) BJ		BK	94 497
		BL	576 389
		BN	595 033
Matières premières, approvisionnements BL		BM	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	27 294
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	21 811
Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY	129 539
Autres créances (3) BZ		CA	44 330
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	21 973
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF		CG	7 489
Charges constatées d'avance (3)* CH		CI	89 325
TOTAL (III) CJ		CK	1 369
			513
			299 346
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Écarts de conversion actif * (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	970 232
		IB	94 497
		IC	875 735
		ID	899 968
Renvois : (1) Dont droit au bail : 204 841		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété :*		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

SAGE Experts-comptables Janvier 2014 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise		SARL MIEUX ENTENDRE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7...622...)	DA	7 622	7 622	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	762	762	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF	2 800	2 800	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ 3500)	DG	217 776	130 322	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	61 812	87 454	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	290 773	228 961	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	24 120	71 880	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	24 120	71 880	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	170 694	217 113	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	98 837	94 984	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	75 977	71 852	
	Dettes fiscales et sociales	DY	211 072	210 916	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	4 262	4 262	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	560 842	599 127		
Écarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	875 735	899 968		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	560 842	599 127		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL MIEUX ENTENDRE

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables Janvier 2014 : Etat préparatoire

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	629 323	FB		FC	629 323	678 539	
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			} services*	FG	34 105	FH		FI	34 105
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		663 428	FK		FL	663 428	721 194
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	62 999	71 988	
	Autres produits (1) (11)					FQ	565	289	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	726 992	793 471
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	218 477	199 471	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(5 483)	12 292	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	89 910	92 908	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	20 632	13 768	
	Salaires et traitements*					FY	260 318	287 633	
	Charges sociales (10)					FZ	101 899	96 730	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	20 487	19 833
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	7 905	7 100
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	714 147	729 736	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	12 845	63 735	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	60 850	51 031	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	60	1 125	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	60 910	52 156	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	10 766	15 119	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	10 766	15 119	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	50 144	37 037	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	62 989	100 772	

Désignation de l'entreprise SARL MIEUX ENTENDRE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des continueurs)*

SAGE Experts-comptables Janvier 2014 : Etat préparatoire.

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Néant <input type="checkbox"/> *	
						1		2		3	
		TOTAL I				CZ		D8		D9	
		TOTAL II				KD		KE		KF	
						KG		KH		KI	
						KJ		KK		KL	
						KM		KN		KO	
						KP		KQ		KR	
						KS		KT		KU	
						KV		KW		KX	
						KY		KZ		LA	
						LB		LC		LD	
						LE		LF		LG	
						LH		LI		LJ	
						LK		LL		LM	
		TOTAL III				LN		LO		LP	
						8G		8M		8T	
						8U		8V		8W	
						IP		IR		IS	
						IT		IU		IV	
		TOTAL IV				LQ		LR		LS	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG		OH		OJ	
INCORP.		Frais d'établissement et de développement									
INCORP.		Autres postes d'immobilisations incorporelles									
CORPORELLES		Terrains									
CORPORELLES		Constructions									
CORPORELLES		Autres immobilisations corporelles									
CORPORELLES		Immobilisations corporelles en cours									
CORPORELLES		Avances et acomptes									
CORPORELLES		TOTAL III									
FINANCIÈRES		Participations évaluées par mise en équivalence									
FINANCIÈRES		Autres participations									
FINANCIÈRES		Autres titres immobilisés									
FINANCIÈRES		Prêts et autres immobilisations financières									
FINANCIÈRES		TOTAL IV									
FINANCIÈRES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)									
CORPORELLES		Dimitutions				par virement de poste à poste		par cessions à titre de mise hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Réalisation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
CORPORELLES						1		2		3	
CORPORELLES		Frais d'établissement et de développement				IN	CO		DO		D7
CORPORELLES		Autres postes d'immobilisations incorporelles				IO	LV		LW	209 342	IX
CORPORELLES		Terrains				IP	LX		LY		IZ
CORPORELLES		Constructions					MA		MB		MC
CORPORELLES		Autres immobilisations corporelles					MD		ME		MF
CORPORELLES		Immobilisations corporelles en cours					MG		MH		MI
CORPORELLES		Avances et acomptes					MJ		MK	8 786	ML
CORPORELLES		TOTAL III					MM		MN	68 984	MO
CORPORELLES		Participations évaluées par mise en équivalence					MP		MQ	56 612	MR
CORPORELLES		Autres participations					MS	2 841	MT	22 779	MU
CORPORELLES		Autres titres immobilisés					MV		MW		MX
CORPORELLES		Prêts et autres immobilisations financières					MZ		NA		NB
CORPORELLES		TOTAL IV					ND		NE		NF
CORPORELLES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					NG	2 841	NH	157 161	NI
FINANCIÈRES		Participations évaluées par mise en équivalence					OU		M7		OW
FINANCIÈRES		Autres participations					OX		OY	304 360	OZ
FINANCIÈRES		Autres titres immobilisés					2B		2C		2D
FINANCIÈRES		Prêts et autres immobilisations financières					2E		2F	22	2G
FINANCIÈRES		TOTAL IV					13		NK	304 382	2H
FINANCIÈRES		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OK	2 841	OL	670 886	OM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL MIEUX ENTENDRE

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise SARL MIEUX ENTENDRE

Néant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	4 501	PF		PG		PH	4 501
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	8 786	QA		QB		QC	8 786
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	38 493	QE	5 437	QF		QG	43 930
	Matériel de transport	QH	14 826	QI	11 322	QJ		QK	26 148
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	10 244	QM	3 729	QN	2 841	QO	11 132
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	72 350	QV	20 487	QW	2 841	QX	89 996
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	76 851	ØP	20 487	ØQ	2 841	ØR	94 497

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			NY		NZ	
		Total général venant (NS + NT + NU)			Total général non venant (NW - NY)		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

Montant net au début de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice aux amortissements

Montant net à la fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Primes de remboursement des obligations

Z9

SP

Z8

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2014 : Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise SARL MIEUX ENTENDRE Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C
Provisions pour garanties données aux clients		4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités		4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change		4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)		5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO	EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	47 760
- financières		UG	UH		
- exceptionnelles		UJ	UK		

47760

24 120

24 120

24 120

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5^e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2014 : Etat préparatoire.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL MIEUX ENTENDRE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

RENOIS

RENOIS

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an		Néant <input type="checkbox"/> *	
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV	22	UW				22	
	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX			129 539		129 539				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			728		728				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM		15 174		15 174				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		5 886		5 886				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC			20 425		20 425				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR			2 116		2 116				
	Charges constatées d'avance	VS			1 369		1 369				
TOTAUX				VT		175 260	VU		175 238	VV	22
(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD	/						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	/						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF	/							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y									
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z									
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG								
		à plus d'1 an à l'origine	VH		170 694	170 694	48251	122442			
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A									
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B		75 977	75 977						
	Personnel et comptes rattachés	8C		144 185	144 185						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D		50 617	50 617						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW		13 911	13 911					
Obligations cautionnées		VX									
Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		2 360	2 360							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J										
Groupe et associés (2)	VI			98 837	98 837						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K			4 262	4 262						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ										
Produits constatés d'avance	8L										
TOTAUX				VY		560 842	VZ		560 842		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	0	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	98837		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	46419						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2014 : Etat préparatoire.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Désignation de l'entreprise : SARL MIEUX ENTENDRE

Néant

Exercice N, clos le : 31/12/2013

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*	à réintégrer :
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF					WE 4002
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	408				WG 1634
	Amendes et pénalités	WJ					XX
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						Charges financières (art. 212 bis)*

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)

Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			
		- imposées aux taux de 0 %			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme			
		- Plus-values soumises au régime des fusions			

Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8

TOTAL I

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			
		- imposées au taux de 0 %			
		- imposées au taux de 19 %			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			
		- imputées sur les déficits antérieurs			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					

Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)

Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficultés 4e année)	K9	Entreprises nouvelles 4e année	L2	Unes entreprises innovantes (art. 44 sous A)	L5
		Pôle de compétitivité (art. 44 modifié)	L6	Société investissements innovateurs (art. 209C)	K3	Zone de restructuration de territoire (4e territoire)	PA
		Zone franche industrielle (art. 41 octies et octies A)	OV	Bonus d'impôt à redistribuer (art. 11 quaterbis)	1F	Zone franche d'activité (art. 41 quaterteries)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 41 quaterteries)			PC

Écart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Déficits filiales et succursales étrangères article 209C	OT	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI
---	--	----	---	----

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	7440
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	déficit (II moins I)	ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	7440

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables Janvier 2014 : Etat pré-paratoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise <u>SARL MIEUX ENTENDRE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	11 871	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
<u>TVTS.</u>	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice			Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR	Crédit d'impôt famille	JS
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT	Crédit d'impôt investissement en Corse	JU	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW	Autres imputations	JX	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	01 3638

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise <u>SARL MIEUX ENTENDRE</u>										Néant <input type="checkbox"/>			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	87 454		Dividendes	- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE						
	TOTAL I	ØF	87 454		Report à nouveau		ZG		87 454				
										TOTAL II		ZH	87 454
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)		J7		Exercice N :		Exercice N - 1 :						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YQ								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YR								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YS								
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)		J8		YT								
	- Personnel extérieur à l'entreprise				XQ	27 340			27 395				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				YU								
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				SS	5 685			5 294				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		ES		YV								
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	89 910	92 908	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	1 186			1 424				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS		9Z	19 446			12 344				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	20 632	13 768
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY								
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ				41 472				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2160 de 2013)*				ØB	92359	101 260		71396				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés) :				YP	3			3				
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL	0							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	2,79	%			%			
- Numéro de centre de gestion agié *										XP			
- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann III au CGI) <input checked="" type="checkbox"/> oui cocher 1 sinon 0										ZR			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

SAGE Experts-comptables Janvier 2014 : Etat préparatoire.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

A Faire

1

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL MIEUX ENTENDRE

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations*	1 Mobilier	2 841		2 841		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

I - Immobilisations*	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-value taxable à 19 % (1) ⑪	
				19 %	15 % ou 16 %	0 %		
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+					
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+					
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+					
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+					
	17 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans							
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪								

(A) (B) (C)
(Ventilation par taux)

SAGE Experts-comptables janvier 2014 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL MIEUX ENTENDRE

Répondre : Néant

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ②.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ③.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ④.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ②+③+④-⑤-⑥
	À 19 %, 16,5% ① ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Form. obligatoire janvier 2014 : Etat préparatoire.

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL MIEUX ENTENDRE Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

3e EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL MIEUX ENTENDRE		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012013		et clos le : 31122013	
		Durée en nombre de mois 1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA	629 323	
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC	34105	
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	408	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	15239	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL I	OM	679075
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	218477	
Variation de stocks (marchandises)	OO	(5483)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	62759	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	27151	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	8063	
Abandons de créances à caractère commercial	OX		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
	TOTAL 2	OJ	310967
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	368108
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur la 1329 et la 1330-CVAE)		117	368108
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122013

N° SIRET

4 1 9 3 9 1 1 9 8 0 0 0 4 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL MIEUX ENTENDRE

ADRESSE (voie)

22 rue d'Alsace

CODE POSTAL

21200

VILLE

BEAUNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique

SARL

Dénomination

FRANCE AUDITION

N° SIREN (si société établie en France)

434478491

% de détention

99,00

Adresse :

N°

4

Voie

RUE SAINTE CROIX

Code Postal

57600

Commune

FORBACH

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

SAGE Experts-comptables Janvier 2014 : Etat préparatoire.

1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

	Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
615600 MAINTENANCE	728	0,11	717	0,10	11	1,53	
616000 PRIMES D'ASSURANCE	3 538	0,53	3 060	0,42	478	15,62	
622600 HONORAIRES COMPTABLES	4 670	0,70	4 520	0,63	150	3,32	
622610 HONORAIRES JURIDIQUES			-550	-0,07	550	-100,00	
622620 HONORAIRE SOCIAL	1 004	0,15	1 067	0,15	-63	-5,89	
622700 FRAIS ACTES & CONTEN	11	0,00	257	0,04	-246	-95,71	
623000 PUBLICITE	1 609	0,24	1 637	0,23	-28	-1,70	
623100 ANNONCES ET INSERTIO	1 196	0,18			1 196	N/S	
623400 CADEAUX CLIENTELE	2 281	0,34	4 167	0,58	-1 886	-45,25	
623600 PUBLICITE			16 942	2,35	-16 942	-100,00	
623601 IMPRIMES PUB BEAUNE	1 325	0,20	648	0,09	677	104,48	
623602 IMPRIMES PUB TOURNUS	2 213	0,33	399	0,06	1 814	454,64	
623603 IMPRIMES PUB CHALON	1 607	0,24	1 442	0,20	165	11,44	
623800 POURBOIRES DONS	300	0,05			300	N/S	
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENT	6 235	0,94	5 868	0,81	367	6,25	
625700 RECEPTION	2 276	0,34			2 276	N/S	
626000 FRAIS POSTAUX & TELE	503	0,08	791	0,11	-288	-36,40	
626001 TELEPHONE CHALON	465	0,07	491	0,07	-26	-5,29	
626010 PORTABLE 06.62.00.52.32	632	0,10	778	0,11	-146	-18,76	
626030 PORTABLE 07.81.80.92.25	107	0,02			107	N/S	
626100 TIMBRES AFFRANCHISSEMENTS	1 917	0,29	2 943	0,41	-1 026	-34,85	
626110 FRAIS DIST. PUB BEAUNE	2 900	0,44	1 869	0,26	1 031	55,16	
626111 FRAIS DIST. PUB TOURNUS	1 539	0,23	1 192	0,17	347	29,11	
626112 FRAIS DIST. PUB CHALON	6 751	1,02	3 391	0,47	3 360	99,09	
626200 ABONNEMENT WEB	900	0,14	602	0,08	298	49,50	
626300 ABONNEMENT PRESSE	60	0,01			60	N/S	
626400 ABONNEMENT COYOTE			144	0,02	-144	-100,00	
627000 SERVICE BANCAIRES	438	0,07	418	0,06	20	4,78	
628100 COTISATIONS	1 136	0,17			1 136	N/S	
628110 COTIS PROFESSIONNELLES	249	0,04			249	N/S	
Impôts, taxes et versements assimilés	20 632	3,11	13 768	1,91	6 864	49,85	
631200 TAXE APPRENTISSAGE	628	0,09	486	0,07	142	29,22	
633300 FORMATION CONTINUE	451	0,07	411	0,06	40	9,73	
635110 TAXE PROFESSIONNELLE	1 186	0,18	1 424	0,20	-238	-16,70	
635140 TAXE S/VEHICULES	1 075	0,16	2 325	0,32	-1 250	-53,75	
635810 CSG DED GERANT MAJORITAIRE	17 293	2,61	9 123	1,26	8 170	89,55	
Salaires et traitements	260 318	39,24	287 633	39,88	-27 315	-9,49	
641100 SALAIRES APPOINT.COM	89 019	13,42	66 530	9,22	22 489	33,80	
641150 IG PAF	159 320	24,01	216 893	30,07	-57 573	-26,53	
641155 CSG NON DED TNS	9 833	1,48			9 833	N/S	
641200 CONGES PAYES	2 147	0,32	2 683	0,37	-536	-19,97	
641300 PRIMES ET GRATIFICATIONS			1 526	0,21	-1 526	-100,00	
Charges sociales	101 899	15,36	96 730	13,41	5 169	5,34	
645100 URSSAF	29 716	4,48	20 199	2,80	9 517	47,12	
645310 RETRAITE ARRCO NC SERV 310	5 298	0,80	4 053	0,56	1 245	30,72	
645320 RETRAITE ARRCO CA SERV 3200	1 168	0,18	786	0,11	382	48,60	
645500 MUTUELLE	2 483	0,37	1 632	0,23	851	52,14	
646110 COTIS.SOC.PERS.EXPLO-CSG	1 533	0,23			1 533	N/S	
646140 RSI	51 306	7,73	77 092	10,69	-25 786	-33,44	
646150 COTISATIONS MADELIN	2 226	0,34	3 582	0,50	-1 356	-37,85	
646151 MMA PLAN RETRAITE MADELIN	1 469	0,22	1 440	0,20	29	2,01	
646152 SECURITE REVENUS MMA	3 378	0,51	3 136	0,43	242	7,72	
646160 COTIS SOC PROVISION PAF	-11 580	-1,74	-37 229	-5,15	25 649	68,90	
646500 COMPLEMENTAIRE MALADIE	2 399	0,36	2 240	0,31	159	7,10	
647000 CHARGES S/CONGES PAYES	1 043	0,16	1 038	0,14	5	0,48	
647001 ABONDEMENT	12 312	1,86	16 760	2,32	-4 448	-26,53	
647002 TICKETS RESTAURANT	2 785	0,42	2 000	0,28	785	39,25	
649000 CICE	-3 638	-0,54			-3 638	N/S	
Dotations aux amortissements sur immobilisations	20 487	3,09	19 833	2,75	654	3,30	
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPO	20 487	3,09	19 833	2,75	654	3,30	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

Exercice clos le
31/12/2013
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2012
(12 mois)Variation
absolue
(12 / 12) %

Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges					
654000 PERTES S/CREANCES IRREC.	7 905	1,19	7 100	0,98	805 11,34
654400 PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRA			620	0,09	-620 -100,00
658000 CHARGES DIV.GEST.COUC	8 063	1,22			8 063 N/S
	-157	-0,01	6 480	0,90	-6 637 -102,41
Total des charges d'exploitation (II)	714 147	107,64	729 736	101,18	-15 589 -2,13
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	12 845	1,94	63 735	8,84	-50 890 -79,84
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
761000 PRODUITS DE PARTICIPATION	60 850	9,17	51 031	7,08	9 819 19,24
Produits des autres valeurs mobilières et créances	60 850	9,17	51 031	7,08	9 819 19,24
Autres intérêts et produits assimilés	60	0,01	1 125	0,16	-1 065 -94,66
768100 INTERETS CAT	60	0,01	1 125	0,16	-1 065 -94,66
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)	60 910	9,18	52 156	7,23	8 754 16,78
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
661100 INTERETS EMPRUNT	10 766	1,62	15 119	2,10	-4 353 -28,78
661150 INTERETS C/C MR FLORENTIN	8 170	1,23	11 963	1,66	-3 793 -31,70
Différences négatives de change	2 597	0,39	3 156	0,44	-559 -17,70
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements					
Total des charges financières (VI)	10 766	1,62	15 119	2,10	-4 353 -28,78
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	50 144	7,56	37 037	5,14	13 107 35,39
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	62 989	9,49	100 772	13,97	-37 783 -37,48
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Produits exceptionnels sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Total des produits exceptionnels (VII)					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					
671200 PENALITES ET AMENDES			600	0,08	-600 -100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			600	0,08	-600 -100,00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					
Total des charges exceptionnelles (VIII)			600	0,08	-600 -100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-600	-0,07	600 -100,00
Participation des salariés (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)					
695000 IMPOT SOCIETE	1 177	0,18	12 718	1,76	-11 541 -90,74
	1 177	0,18	12 718	1,76	-11 541 -90,74